

Foix, le lundi 18 novembre 2019

Aménagement foncier en zone de montagne : le Département aux côtés de la Fédération pastorale

Les élus départementaux réunis en commission permanente ont octroyé une subvention d'investissement d'un montant de 86 400 € à la Fédération Pastorale de l'Ariège au titre de la mise en œuvre des procédures d'aménagement foncier en zone de montagne.

Ce travail de mobilisation de la terre vise à sensibiliser les acteurs des territoires, à conduire la création d'unités pastorales à partir de diagnostics fonciers, à animer les Associations foncières pastorales et à équiper le parcellaire restructuré (clôtures, parcs, accès, débroussaillage, locaux professionnels). Le Département participe ainsi très concrètement à l'animation et au développement du pastoralisme dans les montagnes ariégeoises.